

Pour mémoire, les actions d'information préventive et de culture du risque portées par les collectivités sont finançables par le FPRNM sur l'ensemble du territoire.

lorsque ces ouvrages ne sont pas rentables en termes d'investissement public, au regard d'un faible nombre d'enjeux ;

- créer des zones d'expansion de crue, des démarches de reméandrage et toutes solutions fondées sur la nature ;
- réaliser des travaux de réhabilitation ou de renforcement d'un « système d'endiguement », éventuellement pour adapter le niveau de protection au regard du changement climatique ;
- réaliser des travaux de neutralisation des anciennes digues non reprises en systèmes d'endiguement ;
- réaliser d'éventuels rachats d'habitations à la suite de la neutralisation d'une digue existante (car non intégrée dans un système d'endiguement) ou du retrait du système d'endiguement dans le cas d'un accord avec les propriétaires ;
- réaliser des actions de coordination à l'échelle d'un bassin pertinent, de l'action des collectivités ayant la compétence GEMAPI.

En 2025, le budget régional prévisionnel de la mesure "Prévenir les inondations" s'élève à près d'un million d'euros. Le taux de financement moyen des projets par le Fonds Vert est de 25 %, en fonction du contexte (plan de financement, moyens de la collectivité, ambition du projet,...).

Pour en savoir plus et candidater à l'aide, rendez-vous sur [Aides Territoires](#).



Nous contacter
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Service Prévention des Risques
Pôle Viotte
5 voie Gisèle Halimi
BP 31269
25005 BESANÇON CEDEX
contact@orisk-bfc.fr

Contacter le Pôle Karst
Vincent FISTER
Coordonnateur scientifique
Pôle Karst
EPTB Saône et Doubs
10.Au Georges Clémenceau
25000 BESANÇON
pole-karst@orisk-bfc.fr

Partenaires et co-financiers

